



Communiqué de Presse

Place à l'écotaxe au 1^{er} janvier 2012

Lionel Quillet, Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, se réjouit du vote de l'amendement présenté par Dominique Bussereau au nom du Gouvernement, pour aménager le dispositif actuel de l'écotaxe sur les ouvrages d'art reliant les îles maritimes au continent, et adopté par l'Assemblée Nationale le 22 septembre 2009.

Initié en juin 2008, lors de la visite de Dominique Bussereau sur l'Ile de Ré, ce projet de déplafonnement de l'écotaxe, primordial pour l'avenir de l'île, a abouti en seulement quelques mois. Il répond ainsi à la politique environnementale menée par la Communauté de Communes pour préserver ce site qui bénéficie de 80% de surface inconstructible.

La perception du montant de l'écotaxe s'inscrira alors dans une sélection en faveur de la protection de l'environnement, faisant ainsi écho à une logique de territoire. Les sommes reversées par le Département, qui percevra cette écotaxe, seront destinées à la gestion environnementale : mise en place d'une brigade d'écogardes, entretien des zones humides, protection de l'estran, préemption d'espaces naturels...

Enfin, l'écotaxe se valorisera également par le transport, modalité ajoutée à la demande de Lionel Quillet dans le projet d'amendement. L'objectif de réduire le flux des voitures particulières sera donc envisageable par le développement des transports en commun fonctionnant avec des véhicules propres.

Le 22 septembre 2009 devient ainsi une date clé dans la préservation des espaces naturels de l'Ile de Ré.

Contact Presse :

Pascale Herbreteau – Direction de la Communication – CdC Ile de Ré
05 46 09 71 51 – 06 30 78 04 51 – www.cc-iledere.fr